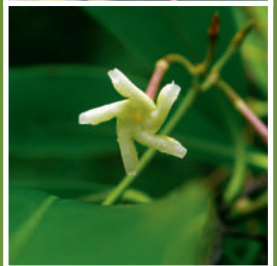
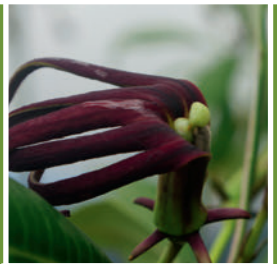




# PRÉSERVATION DE LA FLORE ENDÉMIQUE POLYNÉSIENNE



Hatu'a'a  
 Eiao  
 Motu One  
 Hatu iti  
 Nuku Hiva  
 Ua Huka  
 Ua Pou  
 Fatu Huku  
 Hiva Oa  
 Tahuata  
 Mohotani  
 Fatu Hiva

### ARCHIPEL DES MARQUISES

131 espèces endémiques menacées  
 (79 %) sur 166 évaluées



### ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

110 espèces endémiques menacées  
 (50 %) sur 219 évaluées

### ARCHIPEL DES AUSTRALES

63 espèces endémiques menacées  
 (70 %) sur 90 évaluées

### ARCHIPEL DES TUAMOTU

Aucune espèce endémique  
 menacée sur 8 évaluées

### ARCHIPEL DES GAMBIER

4 espèces endémiques menacées  
 (44 %) sur 9 évaluées

atoll  
 île haute

Repa  
 Marotiri

# UNE FLORE POLYNÉSIENNE RICHE, MENACÉE ET PROTÉGÉE

Les îles et atolls de la Polynésie française, parmi les plus isolés du monde, abritent une flore riche et diversifiée. Celle-ci compte de nombreuses espèces uniques avec un taux d'endémisme important, c'est à dire qu'elle héberge certaines espèces qui ne se trouvent qu'en Polynésie française.

En 2015, le travail d'évaluation de cette flore réalisé selon la méthodologie de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), avec l'appui du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), a permis d'analyser 460 espèces et 61 sous-espèces et variétés endémiques parmi les 870 plantes que compte la flore originelle (avant les introductions humaines) polynésienne.

Le résultat de ce travail fait apparaître que les deux tiers de cette flore sont menacés.

## LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE : OUTIL DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

Afin de préserver certaines espèces, des mesures de protection réglementaires ont été mises en place. Il a été notamment établi une liste d'espèces considérées comme prioritairement vulnérables ou en danger relevant de la catégorie A du code de l'environnement polynésien.

Établie initialement en 1996, cette liste a été mise à jour en 2013 (arrêté n° 0355/CM du 20 mars 2013) et comprend aujourd'hui 164 espèces végétales.

La loi de Pays n°2017-25 du 05 octobre 2017 stipule que « en vue de protéger ces espèces, sont strictement interdites la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de spécimens vivants y compris leurs semences, fructifications ou tout ou partie des végétaux, la prise de vue, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, leur importation ou leur exportation, et ceci quelque soit le stade de développement de ces espèces ».

### CI-CONTRE

Nombre d'espèces évaluées  
UICN 2015 et répartition par archipel  
(données incluant les espèces  
endémiques strictes de l'archipel  
et celles présentes  
dans plusieurs archipels)

### PAGE DE COUVERTURE

*Sclerotheca jayorum*  
*Fitchia nutans*  
*Astelia nadeaudii*  
*Lepinia taitensis*

# LES ACTIONS DE CONSERVATION REALISÉES DEPUIS VINGT ANS



Espace conservatoire sur le site de l'Établissement de Gestion et d'Aménagement de Teva (EGAT)

## LE GOLF D'ATIMAONO, ESPACE CONSERVATOIRE DE RÉFÉRENCE À TAHITI

La plantation conservatoire d'Atimaono mise en place en 2009 a pour but la préservation de la diversité génétique d'espèces menacées très ciblées, en réunissant sur un seul site les descendants d'un grand nombre de pieds-mère menacés de disparition.

C'est également un verger qui permet de :

- mener des actions de sensibilisation ;
- réaliser des suivis à caractère scientifique ;
- fournir des graines afin de réaliser de nouvelles plantations conservatoires voire de mener des réintroductions dans le milieu naturel.

Sur les 550 plants mis en terre, plus de 350 individus ont subsisté en janvier 2018. Parmi la cinquantaine d'espèces plantées sur ce site, 22 d'entre elles relèvent de la liste A des espèces végétales protégées selon le code de l'environnement. Parmi celles-ci, 14 semblent particulièrement bien adaptées au site.



'Apetahi  
*Apetahia raiateensis*

## UN 'APETAHI EMBLÉMATIQUE À RAIATEA

Plante légendaire dans la culture polynésienne, *Apetahia raiateensis* est le symbole de la flore endémique menacée de disparition en Polynésie française.

Son taux d'extinction a été estimé en 2017 à 81 %, calculé sur une période de 20 ans. La zone d'occupation de cette espèce estimée à 100 ha en 2009 a diminué de 11 % en 8 ans avec la disparition de plusieurs stations. Les dégâts causés par l'homme restent importants mais les principales causes de mortalité aujourd'hui semblent être un champignon phyto-pathogène et les attaques de rats.

Des travaux de multiplication et de plantation permettent des renouvellements de population dans le milieu naturel mais la situation reste préoccupante pour cette espèce à la diversité génétique très faible.



Fautea, hautea  
*Lebronnecia kokioides*

## UNE FLORE SOUS SURVEILLANCE À NUKU HIVA

Entre 1998 et 2000 le Service du Développement Rural (SDR) à Nuku-Hiva a mené une vaste opération de conservation portant sur le santal des Marquises (*Santalum insulare* var. *marchionense* et *Santalum insulare* var. *nov.*).

Sur la base de cette expérience, la DIREN, avec l'appui du SDR et des guides de randonnée, a étendu ces travaux à partir de 2006 pour trois autres espèces (*Rauvolfia nukuhivensis*, *Pelagodoxa henryana*, *Ochrosia brownii*).

Quatre nouvelles espèces ont été ajoutées à cette liste depuis (*Lebronnecia kokioides*, *Abutilon sachetianum*, *Sesbania coccinea*, *Pritchardia vuylstekeana*). Les parcelles conservatoires établies méritent dorénavant un entretien régulier afin d'assurer la pérennité de ce précieux patrimoine génétique, témoin rare de la biodiversité exceptionnelle de l'archipel marquisien.



*Scaevola tahitensis*



*Ochrosia brownii*



Suivi des plantations à Papehue (Tahiti)

## DES SAUVETAGES IN EXTREMIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Si la conservation *in situ* est absolument à privilégier sur le long terme, seule la conservation *ex situ* est réalisable dans le cas où extrêmement peu de plants subsistent au sein d'un milieu dégradé soumis à de fortes pressions.

Plusieurs exemples de tels sauvetages réalisés en Polynésie française ces dix dernières années peuvent être cités, tels que :

- *Ochrosia brownii*, endémique de Nuku Hiva, dont le dernier pied naturel connu est mort mais dont un descendant au sein d'un espace conservatoire de l'île est actuellement en fleurs ;
- *Erythrina tahitensis* ('atae 'oviri), endémique de Tahiti, dont de nombreux pieds sont morts en milieu naturel suite aux attaques de la galle de l'érythrine à partir de 2010. Des descendants de certaines populations comme Hamuta ou Papehue multipliés en pépinière subsistent en parcelle conservatoire ;
- *Scaevola tahitensis*, endémique de Tahiti, avec deux pieds uniques connus vivants dans le milieu naturel autour desquels ont pu être plantés une dizaine de descendants qui aujourd'hui produisent des graines et sous lesquels une régénération naturelle est observée ;
- *Sesbania coccinea* subsp. *atollensis* var. *parkinsonii* ('ofai de la Société), présumé éteint en 2010 et dont des multiplications ont été réalisées avec succès à partir d'une population retrouvée à Tupai en 2012.

## DES PLANTATIONS DANS LE MILIEU NATUREL

La stratégie de sauvegarde repose sur deux axes principaux, l'un s'appuyant sur les parcelles conservatoires, l'autre sur des renforcements de population dans le milieu naturel. Ainsi des plantations ont été réalisées entre 2010 et 2015 sur 6 sites différents de la côte ouest de Tahiti. En janvier 2018, parmi les 280 pieds plantés dont les plus anciens datent de 2010, il subsiste encore environ 200 plants appartenant à 10 espèces protégées différentes.

Une réelle complémentarité entre les actions menées au sein de parcelles conservatoires et dans le milieu naturel apparaît, certaines espèces se développant mieux dans un cas ou dans l'autre. Ainsi ces plantes peuvent satisfaire à des objectifs complémentaires dans une situation (production de graines) ou dans l'autre (reconstitution d'un couvert forestier).

# LES NOUVELLES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE CONSERVATION



*Atractocarpus tahitensis*



'Ofai  
*Sesbania coccinea* subsp. *atollensis*  
var. *parkinsonii*



'Atae 'oviri  
*Erythrina tahitensis*



'Autera'a  
*Terminalia glabrata* var. *glabrata*

## LE TOP 20 DES ESPÈCES PRIORITAIRES

Un travail de priorisation réalisé en 2017 a permis de conforter la plupart des choix d'actions établis en 2004. Les vingt espèces à privilégier dans les années à venir sont reportées ci-dessous. Une dizaine de plans de conservation ont été élaborés afin de guider les activités de sauvegarde de certaines de ces espèces.

Priorité	Espèce	Éléments particuliers
1	<i>Ochrosia fatuhivensis</i> Ho'ei	Arbre endémique de Fatu Hiva, connu sur une seule localité. Collecté dans les années 1930, une station retrouvée en 2010.
2	<i>Atractocarpus tahitensis</i>	Espèce endémique de Tahiti présente dans des endroits très difficiles d'accès (forêt humide de moyenne et haute altitude : étages très dégradés, envahis par <i>Miconia</i> ) dont une station a été retrouvée en 2017.
3	<i>Rauvolfia nukuhivensis</i> Tueiao	Arbre endémique de Nuku Hiva (soixantaine de pieds connus) et Ua Huka (trois arbres recensés).
4	<i>Ochrosia tahitensis</i> Tamore mou'a	Arbre endémique de Tahiti, retrouvé en 2003 : aujourd'hui 8 stations sont connues avec 32 individus vivants.
5	<i>Scaevola tahitensis</i>	Arbuste endémique de Tahiti, connu sur 2 localités différentes.
6	<i>Sesbania coccinea</i> subsp. <i>atollensis</i> var. <i>parkinsonii</i> 'Ofai	Arbuste de la Société, présumé éteint en 2010 et dont des multiplications ont été réalisées avec succès à partir d'une population retrouvée à Tupai en 2012.
7	<i>Apetahia raiateensis</i> 'Apetahi	Arbuste endémique insulaire de Raiatea. Espèce porte-drapeau des plantes rares et patrimoniales de Polynésie française : bien étudiée.
8	<i>Coprosma rapensis</i> var. <i>mangarevica</i>	Espèce endémique de Mangareva.
9	<i>Myoporum stokesii</i> Naio, gaio	Arbuste endémique de Raivavae.
10	<i>Oparanthus teikiteetini</i>	Espèce endémique de Nuku Hiva.
11	<i>Apostates rapae</i>	Arbuste endémique de Rapa dont l'habitat est dégradé par les chèvres, les bœufs et les plantes envahissantes. Retrouvé en 2002 sur des falaises littorales.
12	<i>Metatrophis margaretae</i> Maroro	Espèce endémique de Rapa.
13	<i>Erythrina tahitensis</i> 'Atae 'oviri	Arbre endémique de Tahiti.
14	<i>Fitchia cordata</i> Tiare 'anei	Arbuste endémique de Bora Bora.
15	<i>Pandanus rimataraensis</i>	Pandanus endémique de Rimatara.
16	<i>Pisonia graciliscens</i>	Arbuste endémique de Tahiti.
17	<i>Terminalia glabrata</i> var. <i>glabrata</i> 'Autera'a	Arbre endémique de la société, dont les derniers individus potentiellement hybridés sont connus à Tahiti.
18	<i>Ixora brevipedunculata</i>	Plante endémique de Tubuai.
19	<i>Ochrosia brownii</i>	Arbre endémique du Nuku Hiva dont le dernier pied connu dans le milieu naturel est mort en 2013. Un individu est maintenu <i>ex situ</i> .
20	<i>Oparanthus woodii</i>	Endémique de Nuku Hiva.



Membres de l'association  
Pu Tahī Haga no Ganaa d'Anaa

## LE PRINCIPE DE PRIORISATION

Le principe de l'évaluation réalisée en 2017 consistait à ramener l'estimation du niveau d'urgence à l'échelle de la flore polynésienne et à hiérarchiser ainsi les priorités d'intervention. La grille d'évaluation obtenue repose sur les trois critères suivants :

- l'importance de l'espèce : au niveau taxonomique, génétique mais aussi culturellement ; et son niveau de menace sur la liste rouge régionale ;
- l'urgence de conservation : rareté des individus, des populations, problèmes de régénération et de dissémination, menaces ;
- la faisabilité : nombre de menaces à gérer, problèmes fonciers, accès aux populations aux propagules, maîtrise de la multiplication.

## LA MOBILISATION D'ACTEURS LOCAUX

Afin de permettre une démultiplication des actions de conservation, la DIREN s'appuie sur un réseau d'acteurs associatifs. C'est ainsi que depuis de longues années l'association Tuihana de Raiatea contribue à la protection du tiare apetahi et que l'association Pu Tahī Haga No Ganaa veille sur la flore de l'île d'Anaa. Plus récemment c'est l'association Te Kua O Te Enuā Enana de Nuku Hiva qui s'investit pour la protection de la dernière population de *Machaerina nukuhivensis*, graminée endémique de l'île dont l'habitat est restreint à une unique zone marécageuse.

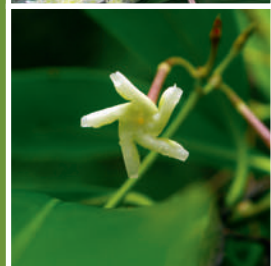
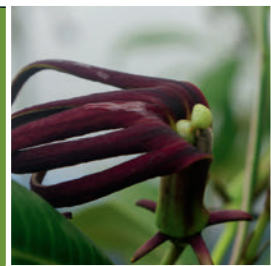


Recherche par drone  
de *Phyllostegia tahitensis* sur les flancs  
de la ligne de crête du mont Marau  
à Tahiti (décembre 2017)

## UNE BASE CARTOGRAPHIQUE DE RÉFÉRENCE À ÉTOFFER

La DIREN dispose d'une base cartographique constituée de 5103 données, dont 2952 concernent des espèces endémiques. Les îles les plus documentées sont Tahiti, Raiatea, Moorea, Nuku Hiva et Ua Huka. Les informations collectées concernent 31 îles, mais de nombreuses zones restent non renseignées même dans les îles les plus parcourues.

Afin de compléter cette base cartographique, la DIREN s'attache dorénavant à collecter les coordonnées GPS des espèces végétales endémiques menacées/protégées, lors de commandes de travaux dans le milieu naturel.



**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

BP 4 562, 98713 Papeete – Tahiti, Polynésie française

Tél. (689) 40 47 66 66 - Email : [direction@environnement.gov.pf](mailto:direction@environnement.gov.pf)

© Novembre 2018 - Prépresse : Scoop • Impression : STP-multipress